

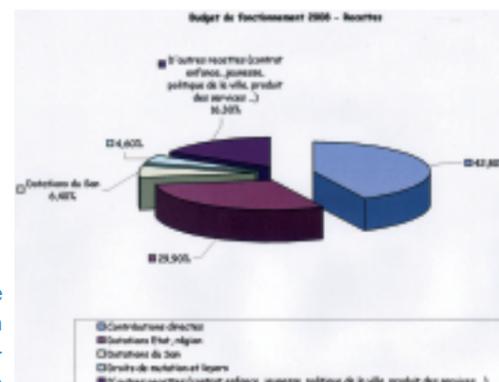
# Budget 2008 : du projet à la réalisation ... Budget 2008:



**Combs-la-Ville poursuit sa politique d'investissement au service du développement équilibré de son territoire. Le budget 2008, adopté par le Conseil municipal du 18 février, s'articule autour de quatre principes majeurs : une stabilité des taux de la fiscalité pour la huitième année consécutive, des dépenses de gestion contenues, un recours à l'emprunt adapté et un programme d'investissement permettant de répondre aux besoins des Combs-la-Villais et de préparer la ville aux enjeux de demain.**

## Les recettes de fonctionnement

**Les recettes de fonctionnement prennent en charge toutes les rentrées régulières comme par exemple les impôts et les dotations de l'Etat.**



LA FISCALITÉ A BAISSÉ DE 1% TOUTS LES ANS DE 1996 À 2001. Elle est stable pour la 7<sup>e</sup> année consécutive en 2008. Les taux d'imposition sont à peu près identiques qu'à ceux de 1987. Il faut préciser que la commune vote un taux sur les bases prévisionnelles qui sont définies par l'Etat. De ce fait le produit de l'impôt peut être supérieur à celui de l'année précédente même si le taux ne bouge pas. Les dotations de l'Etat ont été estimées en légère hausse (cf. *tableau ci-contre*). Les tarifs des services ont augmenté de 2% sauf pour les services de la petite enfance. Dans les crèches, la tarification se calcule toujours par rapport au quotient familial. Les fréquentations dans les crèches collectives, familiale, mini-crèche le Verseau sont en hausse. Les recettes sont en augmentation grâce à deux dispositifs contractuels importants : le Contrat Enfance Jeunesse permet l'obtention d'une subvention de la

CAF de 525 000 euros et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) permet de percevoir 105 000 euros. Cette subvention est plus importante qu'en 2007 grâce au volet de la réussite éducative (80 000 euros contre 40 000 euros en 2007). Globalement les recettes de fonctionnement sont en hausse de 2,76%.

Le budget primitif est disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site Internet [www.combs-la-ville.fr](http://www.combs-la-ville.fr)

DOTATIONS EN EUROS	BP 2007	Notif. 2007	BP 2008	EVOLUTION
Dotation Forfaitaire	5 160 206	5 160 206	5 351 000	+ 3,70%
Dotation Spéciale Instituteur (DSI)	16 510	16 026	13 355	- 16,67%
Dotation Nationale de Péréquation	380 000	357 482	465 000	+ 30,08%
Dotation Coopération SAN	838 000	797 800	790 000	- 0,98%
Dotation de Solidarité d'Agglomération (DSA)	1 100 000	883 581	847 704	- 4,06%
Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSRIF)	1 026 000	1 027 498	1 168 000	+ 13,67%
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)	632 000	632 266	664 000	+ 5,02%
<b>TOTAL</b>	<b>9 152 716</b>	<b>8 874 859</b>	<b>9 299 059</b>	<b>+ 4,78%</b>

Dossier



## Les dépenses de fonctionnement

**Le budget de fonctionnement prend en charge tous les frais de la vie courante, comme par exemple les salaires et les activités proposées à la population par les services.**

**P**OUR PRÉSERVER UN VÉRITABLE ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE, la commune doit contenir ses dépenses directes de fonctionnement. Un certain nombre d'efforts sont effectués dans ce sens. L'objectif est à la stabilisation de la progression de la masse salariale pour 2008. Les besoins devant être pourvus prioritairement par le redéploiement interne des effectifs. La politique des achats sera poursuivie en s'appuyant systématiquement sur une mise en concurrence des fournisseurs. Des efforts supplémentaires seront effectués en matière d'économies d'énergie. La commune a signé un nouveau contrat performance (cf article page 8) qui est basé sur le respect des températures de chauffe réglementaires.

La commune, comme les particuliers, paye une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les déchets qu'elle génère. Cette taxe est calculée en fonction du poids du bac vert. La taxe ne portant pas sur les poubelles jaune et marron, plus on trie, moins on paie.

### Améliorer les services au public.

Les crédits scolaires augmenteront de 2% par élève et les subventions aux associations seront reconduites. En particulier, 5000 euros seront attribués au Cercle d'Escrime pour l'achat d'un véhicule pour personnes handicapées. Pour

les sportifs, il est prévu entre autres, le traçage d'un petit terrain de hand-ball au gymnase Cartier pour un montant de 1350 euros, le retraçage des pistes d'escrime pour un montant de 7600 euros et la réfection du mini-golf pour un montant de 11 400 euros.

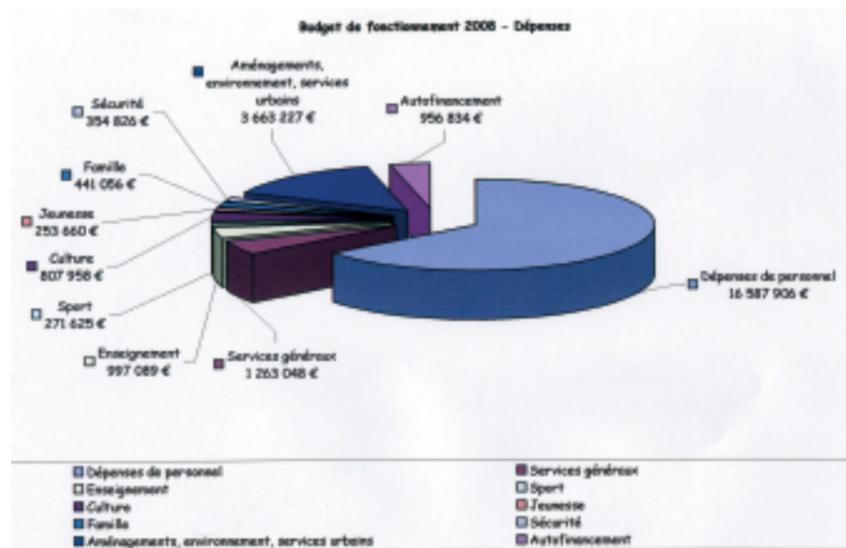
Les manifestations culturelles seront poursuivies également avec notamment les Rendez-Vous de la Fresnaye et les expositions du même nom. Le budget alloué est en augmentation par rapport à l'an dernier, il s'élève à 14 000 euros contre 9980 euros en 2007.

Le Centre Communal d'Action Sociale

(C.C.A.S.) gère un budget autonome qui est subventionné par la commune, il s'élève à 633 664,78 euros pour le foyer résidence les Roses, le portage des repas à domicile, les animations en faveur des Seniors... Un budget annexe destiné au Service d'Aides à Domicile s'élève à 560 766,48 euros.

Des dépenses obligatoires existent notamment pour le contingent incendie (entretien du matériel et de la caserne). C'est le conseil d'administration du SDIS 77 qui en fixe le taux. Le montant a augmenté de 1,5% pour l'année 2008 soit 298 705 euros.

Enfin, pour bien appréhender le territoire afin de se donner des objectifs cohérents pour l'avenir, des frais d'études pour l'Agenda 21 sont prévus (montant 40 000 euros subventionnables à hauteur de 15 000 euros par la Région en 2008).



## Les recettes d'investissement

**Elles sont constituées par l'épargne brute dégagée en fonctionnement, par les subventions d'équipement reçues et par le produit des emprunts.**

**D**ÉPUIS 10 ANS, l'endettement de la commune par rapport à ses recettes ne cesse de diminuer. La dette par habitant sur Combs-la-Ville est plus faible que celle de toutes les communes voisines à situations comparables sur Sénart. À titre d'exemple le remboursement de la dette en capital est de 610 000 euros en 2008 contre 655 000 euros en 2007. Par conséquent il est possible d'emprunter sans aucun problème pour notamment achever le Parc des Sports Alain Mimoun (emprunt de 1 550 000 euros). Il faut souligner l'effort constant de la commune pour maintenir son autofinancement. Celui-ci est inscrit tous les ans comme une dépense obligatoire (956 834 euros pour l'année 2008) du budget de fonctionnement permettant de dégager les moyens à la hauteur de la volonté d'investissement.

### Les recettes d'investissement proviennent :

- du Fonds de Compensation de la TVA pour 580 724 euros
- de la Taxe Locale d'Équipement : environ 100 324 euros
- du produit des amendes de police : 24 208 euros
- **Les recettes exceptionnelles :**
  - > vente de la parcelle de la place l'An 2000 : 400 000 euros
  - > vente d'autres parcelles : 42 600 euros
- **Participations et subventions :**
  - les participations pour voies et réseaux (PVR) : 100 062 euros destinés à la réfection de la rue du Chêne, entre l'ancien stade Couderc et le centre de loisirs le Chêne + 118 289 euros pour la rue du Haut du Breuil.
  - une subvention du Conseil Général de Seine-et-Marne pour le Fonds E.CO.L.E : 20 500 euros
  - une subvention du Conseil Régional à hauteur de 80% pour le renouvellement urbain rue d'Icare (espaces verts et voirie) : 164 000 euros
  - une subvention du Fonds d'Aménagement Urbain pour le Square de la Frégate la Boudeuse : 5000 euros
- **Recettes pour le Parc des sports Alain Mimoun :**
  - > subvention du Conseil Général : 184 000 euros
  - > subvention du Conseil Régional : 147 500 euros
  - > Centre National pour le Développement du Sport : 75 000 euros
  - > Etat : 200 000 euros

**Total des recettes d'investissement : 4 676 101 euros**

## Les dépenses d'investissement

**Elles comprennent les acquisitions foncières, la construction d'équipements, le remboursement des emprunts...**

**L**A POLITIQUE MUNICIPALE d'investissement se poursuit sereinement, de manière continue et soutenue en 2008 par de grandes opérations de rénovation des équipements communaux et des espaces publics, tout en poursuivant les opérations d'aménagements urbains. Les dépenses d'investissement

permettent notamment aux services municipaux d'assurer leurs missions en direction du public (matériel, mobilier, équipements informatiques, véhicules, frais d'études, travaux de bâtiments, de voirie, d'éclairage et d'espaces verts...). Par exemple l'acquisition de matériels et mobiliers pour un montant de 180 000

euros pour les centres de loisirs (6790 euros) et pour les écoles (9180 euros) (+2%). Il en est de même pour les gymnases (14 350 euros) répartis comme suit : tapis accordéons (3900 euros), tapis de réception (800 euros), plan incliné en mousse (850 euros), paire de poteaux de badminton (800 euros) à



Cartier. Au gymnase la Noue : cheval de saut (800 euros), un tapis accordéon (3900 euros) et enfin à Paloisel un complément de tatamis (3300 euros). L'achat d'un décompacteur pour l'entretien des terrains de grands jeux est également prévu (27 500 euros). Les équipements de la petite enfance bénéficient égale-

400 000 euros. Au titre du renouvellement urbain, 246 000 euros sont attribués aux travaux de voiries et espaces verts de la rue d'Icare.

Enfin en matière sportive, l'emprunt contracté, sera consacré au financement de la fin des travaux de rénovation du parc des sports. Après trois ans de tra-

vau, deux terrains neufs ont été réalisés avec un équipement spécifique pour le rugby sur le stade Roger Couderc. La suite des travaux concernera le prolongement du bâtiment exist-

le football et la construction d'un bâtiment contenant 4 vestiaires, des locaux pour les arbitres et des rangement près du foyer vestiaire déjà existant.

48 500 euros seront consacrés à la piscine pour laquelle une réflexion, confiée à un conseiller municipal, est nécessaire pendant 2 ou 3 ans afin d'envisager une rénovation ou une nouvelle piscine et la recherche des financements. La piscine s'est récemment munie d'un défibrillateur (2000 euros). Pour finir, les dépenses d'investissement sont également consacrées aux travaux de voirie à hauteur de 288 500 euros ainsi qu'aux espaces verts (53 000 euros) et à l'éclairage public (61 000 euros).

C'est un budget d'investissement équilibré dans lequel le poste de remboursement du capital de la dette pèse assez peu.

Le budget de la commune est un budget équilibré dans la continuité de la politique municipale qui tend à permettre un bon niveau de service, à maintenir l'état du patrimoine et à procéder au développement des équipements nécessaires à la population.

## Le budget général de Combs-la-Ville

Sections	Recettes (en euros)	Dépenses (en euros)
Investissement	4 676 101	4 676 101
Fonctionnement	25 597 229	25 597 229
Totaux	30 273 330	30 273 330

Soit 4,99 % d'augmentation par rapport à 2007

ment de mobilier neuf : la mini crèche le Soleil sera dotée de la deuxième partie de la structure de psychomotricité (2400 euros) et de 4 tables à langer (1900 euros). La crèche familiale recevra 10 petits lits en bois avec matelas et 6 lits en toile (4040 euros). La crèche collective recevra 700 euros pour l'aménagement d'un coin accueil. L'investissement concerne également les travaux de bâtiments (654 600 euros) dont 264 100 euros pour les groupe scolaires.

Certains gros projets sont en voie d'achèvement, d'autres sont à l'étude. Il s'agit notamment de la poursuite et de l'achèvement de l'aménagement de la place de l'An 2000 ainsi que du réaménagement du secteur de l'église et du site de la Coupole (un conseiller municipal est particulièrement chargé de mener la réflexion sur ce sujet). En ce qui concerne la rénovation programmée du marché, la réflexion est engagée avec une première inscription budgétaire de

tant (accueillant des vestiaires et une buvette) par une salle polyvalente de 100m<sup>2</sup>. Sur le Parc des Sports Alain Mimoun, la piste et le terrain d'honneur Lucien Peyriguère sont entièrement rénovés et éclairés. La suite des travaux prévoit la rénovation des tribunes, la construction d'un terrain synthétique pour

## Informations financières – ratios - Valeurs

Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 104,55 euros
Produit des impositions directes / population	480,95 euros
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 147,45 euros
Dépenses d'équipement brut / population	182,27 euros
Encours de dette / population	303,98 euros
DGF / population	239,87 euros
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	66,39 %
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	120,74
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	98,61 %
Dépenses d'équipement brut / recettes de fonctionnement	15,88 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0,26

Les informations financières (ratios) jointes au document budgétaire voté par le Conseil Municipal du 18 février. La population est de 22 308 habitants.